

SERVICE PEDIBUS
ENGAGEMENT DES RESPONSABLES LEGAUX
Année scolaire 2018 / 2019

Je soussigné(e) (nom du ou des responsables légaux) :

Domicilié(e) à :

.....
.....

Tél :Mail :

Autorise(nt) le (les) enfant(s) :

Scolarisé(s) à l'école élémentaire Ecole Jean-Louis Etienne
 Ecole Saint Joseph

à utiliser le pédibus pour se rendre à l'école par le circuit défini, les jours suivants :

lundi mardi jeudi vendredi

L'enfant sera pris en charge (cocher la case correspondante et compléter le numéro de l'arrêt si besoin) :

Ligne n°

dès le départ du circuit
 à l'arrêt N°

Le(s) soussigné(s) s'engage(nt) à respecter les règles citées ci-dessous, établies dans le but de garantir la sécurité des participants et de préserver les avantages de la marche à pied comme déplacement.

- **Le groupe respecte l'horaire établi et ne peut attendre l'enfant en retard, l'enfant devra se trouver au lieu de rendez-vous fixé à l'heure convenue.**
- Aucun pointage ne sera fait aux arrêts du Pédibus.
- L'enfant est sous la responsabilité des parents jusqu'à la prise en charge par les bénévoles
- L'enfant est couvert par une assurance individuelle accident et responsabilité civile souscrite par les parents
- L'accompagnateur responsable a autorité sur le groupe pour assurer la sécurité.
- Les enfants qui participent s'engagent par la convention à respecter les règles de bonne conduite.
- En cas de problème, les parents doivent contacter la mairie et non régler la difficulté directement avec le bénévole.
- Le Plessis-bus fonctionnera tous les jours (sauf le mercredi pour la ligne n°2), quelles que soient les conditions climatiques, sauf à ce que les transports scolaires soient annulés. Dans ce cas, l'information sera diffusée par mail aux enfants inscrits et sur le site de la commune

En cas d'incident, le(s) responsable(s) légal(aux) autorise(nt) les bénévoles à contacter les secours et à prendre toute mesure nécessaire pour prendre en charge l'enfant.

Le (s) soussigné(s) autorise(nt) les prises de vues de leur enfant en vue de communiquer sur les supports habituels (presse, site internet de la mairie et Facebook) oui non

Fait à, le.....
SIGNATURE(s), précédées de la mention "lu et approuvé"